

jalk.ch : formation gratuite en ligne pour le personnel de vente

Comment former 500 bénévoles aux règles de la protection de jeunesse rapidement et à moindre coûts ? Ce qui s'apparentait jusqu'ici à un casse-tête pour les organisateurs de festivals et d'autres manifestations ponctuelles a désormais une solution qui tient en six lettres : jalk.ch.

Lancée en mai 2016, le site internet jalk.ch (acronyme de Jugendschutz Alkohol, protection de la jeunesse dans le domaine de l'alcool en allemand) est en passe de devenir incontournable pour toute personne active dans la vente d'alcool en Suisse. Cette nouvelle plateforme propose à la fois des informations de base sur la protection de la jeunesse et la possibilité d'obtenir une certification individuelle d'acquisition des compétences. Le tout gratuitement et accessible en tout temps.

Le site jalk.ch est divisé en quatre parties :

- informations générales en matière de protection de la jeunesse et de consommation d'alcool chez les jeunes ;
- bases légales en vigueur sur le plan national et cantonal en matière de remise d'alcool ;
- cas pratiques permettant d'appliquer le savoir théorique dans des situations réelles ;
- quiz de 15 questions servant de base à la certification.

Le site internet jalk.ch est actuellement disponible dans les trois langues officielles suisses. A moyen terme, il devrait être traduit dans des langues supplémentaires telles que l'espagnol, le portugais, le serbo-croate ou encore le turc, afin de tenir compte de l'importante représentation de ces communautés linguistiques dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

Lu, su et vérifié

La formation dure environ 40 minutes, certification comprise. Elle peut être interrompue et reprise ultérieurement, le site étant programmé pour se souvenir des passages déjà étudiés par l'utilisateur. Au final, 12 réponses justes sont nécessaires pour obtenir une certification. Un certificat personnalisé est alors établi, qui peut être imprimé ou transféré électroniquement au responsable du point de vente. Celui-ci pourra alors vérifier que ses vendeuses et vendeurs sont prêts à remettre de l'alcool en respectant les règles élémentaires de protection de la jeunesse.

L'importance de la formation

Après plus de 45'000 achats tests réalisés en Suisse depuis le début des années 2000, le constat est sans appel. Les taux de vente illicite d'alcool sont les plus élevés là où les efforts de sensibilisation et de formation sont les plus lacunaires. Les résultats les plus récents pointent notamment du doigt les cotextes festifs et la vie nocturne. Les fêtes, les festivals, les manifestations ou quelques fois aussi les bars ont en commun d'employer une proportion importante de personnel de vente temporaire et peu qualifiée. La formation se dégage ainsi comme un élément clé de la protection de la jeunesse.

Protection de la jeunesse 2.0

Depuis plusieurs années, la RFA œuvre à la standardisation et, partant, à l'amélioration de la formation du personnel travaillant dans le commerce de détail et dans la restauration. En 2011 quatre brochures avaient été éditées en collaboration avec les grandes associations professionnelles. Conçues comme supports de cours, elles se sont révélées peu adaptées pour la formation décentralisée et à brève échéance d'une grande quantité de personnel temporaire.

Alors que la majeure partie des cantons bénéficie d'un service de la santé ou mandate un institut spécialisé dans la protection de la jeunesse pour favoriser la formation du personnel de vente, il est parfois difficile pour ceux-ci d'atteindre leur public cible. En effet, la formation de 500 collaborateurs bénévoles d'un festival ou du personnel temporaire du bar d'un hôtel peut s'avérer trop onéreuse et compliquée à organiser. C'est la raison pour laquelle la RFA s'est entourée de spécialistes – la Zürcher Fachstelle für Alkohol- und Medikamentenmissbrauch (Züfam), les institutions de prévention du canton de Zurich et la Croix-Bleue – pour élaborer une formation en ligne gratuite par le biais du site internet jalk.ch.

Soutien des professionnels de terrain

Gastrosuisse, représentant les milieux de la restauration et de l'hôtellerie, a également été impliqué dans la réalisation du site. Le soutien de professionnels de terrain, qui connaissent au mieux les besoins des parties concernées, est une condition indispensable au succès de la démarche. Gastrosuisse voit un grand potentiel dans ce nouveau produit. Raffael Kubalek, responsable adjoint du service juridique, s'exprime sur le sujet en ces termes : « Un personnel de vente formé est une contribution centrale au succès d'une entreprise d'hôtellerie-restauration. C'est pourquoi Gastrosuisse conseille la formation gratuite et facile sur jalk.ch ».

Une base légale pour les achats tests

Déposée en juin 2011, une motion de la conseillère nationale Maja Ingold demandait la création de bases légales permettant la poursuite administrative et pénale des points de vente pris en flagrant délit de vente illicite lors d'achats tests. Adoptée par le Conseil national en décembre de la même année, le Conseil fédéral avait proposé les bases légales correspondantes dans son message sur la révision totale de la loi sur l'alcool. Cette dernière ayant été classée à la fin 2015, le Conseil des Etats a donc lui aussi approuvé la motion en juin 2016, réitérant par-là l'attente des Chambres en la matière. Il est prévu que les bases légales requises soient mises en place dans le cadre d'une deuxième révision partielle de la loi sur l'alcool. Les informations détaillées se trouvent sur le site [web de la RFA](#).